

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Par arrêté préfectoral n°17434 est prescrite l'ouverture d'une consultation du public d'une durée de quatre semaines portant sur la demande d'enregistrement présentée par la société VIRBAC concernant la création d'un entrepôt sur la commune de Carros

du mercredi 12 juin 2024 à 8h30 au mercredi 10 juillet 2024 à 17h00

Pendant la durée de la consultation, le public pourra prendre connaissance du dossier de demande d'enregistrement :

- sur support papier, à la mairie de Carros (2 rue de l'Eusière 06510 Carros) aux jours et horaires d'ouverture
- sur le site internet des services de l'État dans les Alpes-Maritimes : https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement

Le public pourra consigner ses observations et propositions :

- sur le registre ouvert à cet effet à la mairie de Carros
- par courrier postal adressé à la direction départementale de la protection des populations des Alpes-Martimes service environnement CADAM bâtiment Mont des Merveilles 147 boulevard du Mercantour 06286 Nice cedex 3
- par courrier électronique à l'adresse ddpp-icpe@alpes-maritimes.gouv.fr

À l'issue de la procédure, le préfet des Alpes-Maritimes statuera sur la demande d'enregistrement. L'installation pourra faire l'objet soit d'un arrêté préfectoral d'enregistrement éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires, soit d'un arrêté préfectoral de refus.

le Secrétaire Général 8G 4522

Pour le préfet,

Philippe LOOS